



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**Conseil municipal du 14 mars 2013**  
**PRINCIPALES DECISIONS PRISES**

**1. Constatation du quorum**

[Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoaric, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec. Absents excusés: Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart; Carole Le Boulanger, procuration à Berc'hed Troadec.

Étaient présents pour le compte du Conseil d'administration du CCAS (non membres du Conseil municipal) Marcel Buzit et James Turner.

M. Guy Eparvier, conseiller financier de la commune, a participé aux discussions concernant les points 4 à 8.

Sylvie Plassard, secrétaire de mairie, était présente.]

**2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance**

[L'ordre du jour a été approuvé avec ajout du point suivant : Rapports eau et assainissement, règlement eau potable. Sous le point 5 (« *Délibérations à incidence financière* »), est ajoutée la prise en compte des décisions de la Commission voirie, réunie le 6 mars 2013.

Marcel Gérardin est désigné pour agir comme secrétaire de séance avec l'aide de Sylvie Plassard.]

**3. Compte rendu du conseil du 2 février 2013**

[ Les conseillers présents signent le registre des délibérations]

**4. Approbation des comptes de gestion et des comptes 2012**

[Les membres du Conseil municipal ont reçu le 2 janvier 2013 un premier état d'exécution budgétaire au titre de l'année 2012. Ils avaient été saisis en cours d'année (conseils des 7 juillet et 10 novembre 2012) d'états présentant l'état d'exécution du budget à mi-année et après 9 mois d'exercice budgétaire. La Commission des Finances élargie aux membres intéressés du Conseil s'est réunie le 18 février 2013 avec la participation de M. Léparvier, conseiller financier. A cette occasion, l'ensemble des membres du Conseil ont reçu le 19 février les états finalisés d'exécution budgétaire et un avant projet de budgets primitifs pour 2013. Les états soumis au Conseil reflètent les projets amendés par la Commission des Finances, après incorporation des décisions d'investissement prises par le Conseil municipal lors de sa réunion du 2 février 2013. Ils tiennent compte des derniers résultats enregistrés en matière de fiscalité locale.

**Exécution des budgets 2012** – Les budgets prévisionnels communaux de fonctionnement et d'investissement ont été ajustés par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 novembre 2012 pour refléter les incidences de la mobilisation de l'emprunt prévu au budget pour l'alimentation en eau potable (120.000 €).

Pour ce qui concerne la **commune**, le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 83% en dépenses et de 105% en recettes, ce qui a permis de transférer des montants non négligeables à la section d'investissements (50365 €). Les investissements communaux ont atteint 471.797 € en 2012 consacrés pour l'essentiel aux travaux sur l'église – 231.384 € -, à l'achat d'un terrain bâti en centre bourg – 62.052 € -, à la voirie – 54.033 € - et à des travaux sur les bâtiments communaux (cabinet médical notamment) – 35.508 €. La charge de l'emprunt a représenté 50.379 €. Si le budget de dépenses d'investissements communaux a été réalisé à 39%, celui des recettes ne l'a été qu'à hauteur de 28%, en raison essentiellement d'une faible rentrée des subventions liées aux travaux sur l'église.

Pour l'**assainissement**, l'exercice 2012 a connu, en dépense de fonctionnements, un taux de réalisation de 89 % à 102.557 €, avec des recettes atteignant 87.990 €. La redevance annuelle 2012 des Salaisons de l'Arrée s'est élevée à 78.604 € (coefficient 0,92 contre 0,84 en 2011). En

investissements, les dépenses se sont montées à 25.725 € provenant essentiellement de la charge de l'emprunt.

Pour l'eau, les dépenses de fonctionnement ont représenté 101 % du montant budgété, soit 48110 €. Les recettes de fonctionnement n'ont représenté que 75% des prévisions – l'écart provenant pour la plus grosse part de la non mobilisation de la subvention de la commune. Les factures d'eau représentent un montant de 30.849 € - 94% du prévisionnel. En matière d'investissements, les dépenses engagées se sont élevées à 28.179 € provenant pour partie de travaux d'entretien effectués sur le réseau – 13.622 € et de la charge de l'emprunt – 6.376 €.

Pour le CCAS, l'exercice 2012 se solde, en fonctionnement, par un excédent de 489 € portant le montant à reporter à 3.261 € pour l'exercice 2013. Au titre des dépenses, l'année 2012 aura vu le service de secours d'urgence pour un montant plus élevé que les années précédentes à 1.383 € - ce qui reste inférieur aux montant budgétés, mais témoigne cependant de la difficulté croissante des temps pour nos concitoyens. Les autres secours, également inférieurs aux prévisions, correspondent pour l'essentiel à des opérations comme le soutien à l'ADMR (2.452 € au titre de l'exercice 2012, 2.574 € pour 2011 versés en 2012) et la prise en charge des loyers du logement du médecin compensée par le budget communal (4.195 € en recettes et en dépenses). Quant aux fêtes et cérémonies, les dépenses, à hauteur de 2.930 €, sont conformes aux prévisions. En recettes, la dotation communale s'est élevée à 8.647 €, non inclus le remboursement des dépenses de loyer engagées par le CCAS pour le compte de la commune.

La situation de trésorerie est de l'ordre de 380.000 € au jour de réunion du Conseil. En réponse à la question d'un conseiller, il est précisé par le maire que l'endettement de la commune a en fait diminué en 2012 par rapport à 2011, et qu'il n'y a pas de difficulté prospective à la couverture de la charge de l'emprunt pour les investissements en cours ou envisagés.

Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2012.

Les comptes administratifs sont adoptés selon ce qui suit (le maire ne prenant pas part au vote) :

CCAS, 9 pour

Commune, 6 pour, 4 contre

Assainissement, 7 pour, 3 abstentions

Eau, 6 pour, 4 abstentions.]

##### *5. Délibérations à incidence financière (CCAS, Agence de bassin, Voirie)*

[Conformément à la demande formulée par le CCAS lors de sa séance du 26 février 2013, le Conseil municipal décide par 9 voix pour et 2 abstentions de lui transférer la responsabilité de l'exécution de la substance de ses décisions : i. d'aide à la tarification de la cantine scolaire telle que modifiée par le Conseil municipal par délibération du 30 juin 2010; ii. de prise en charge partielle des frais de transport vers un collège public instaurée par délibération du 2 février 2013. Le Conseil prend note de l'inscription des montants correspondants soit 4.000 € pour l'exercice 2013 au budget de fonctionnement du CCAS, rubrique « Autres secours ». Les conseillers réticents à cette démarche font valoir qu'à leur sens il faudrait limiter les transferts de compétence au CCAS, dont les décisions de portée individuelle ne sont pas publiques. Le Maire précise en réponse qu'il est cohérent de regrouper l'ensemble de la politique sociale du Conseil dans un programme d'activités spécifiques, et qu'il appartient précisément au CCAS de mettre en œuvre la politique sociale d'une municipalité.

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide d'inclure dans les factures de redevance eau une troisième tranche de 1/5<sup>ème</sup> de la redevance de bassin (confirmation de sa délibération du 22 mars 2011).

Par 11 voix pour, le Conseil prend note et approuve le programme d'intervention de la Commission Voirie tel que reproduit en annexe, y compris son incidence financière. A la demande d'un conseiller, il est précisé que ce programme ne concerne que les opérations de bitumage et d'enrobage, à l'exclusion donc des activités entreprises directement par le SIVOM et des interventions sur les chemins ruraux.]

## 6. Vote des budgets primitifs 2013

[Le Conseil adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2012 telle que proposée par le conseiller fiscal.

Le Maire présente les propositions de budgets pour 2013, basées en fonctionnement sur des hypothèses de contrôle strict des dépenses et d'évolution raisonnable des recettes à fiscalité égale sous réserve des décisions déjà prises d'étalement de certains ajustements (redevance agence de l'eau) et en investissement sur la continuation et la mise en œuvre progressive des programmes municipaux (nouvelle tranche église, maison pour tous – bibliothèque, entretien et sécurité voirie, entretien et extension assainissement, rénovation réseau d'eau, entretien bâtiments communaux et école, équipement technique). Le programme correspondant d'investissements avait été soumis au Conseil municipal lors de sa session du 10 novembre 2012.

**Commune, Fonctionnement** – Le budget présenté en dépenses est en augmentation de 2% par rapport au budget prévisionnel 2012 à 655.864 €. Cette légère augmentation est entièrement imputable à la croissance des subventions aux budgets annexes, elle-même due à la non imputation de la subvention 2012 pour la régie d'eau potable. Les résultats de l'année 2012 permettent par ailleurs d'anticiper un transfert substantiel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 50.365 €. Les charges d'intérêts prévisionnelles s'établissent à 40.100 € toutes charges confondues (emprunts et ligne de trésorerie) soit 6% des recettes de fonctionnement. Pour ces dernières, elles proviendront à près de 50% (314.582 €) de la dotation de compensation représentant le montant – gelé – des transferts de compétence fiscale effectués au début des années 2.000 au profit de la Communauté de communes du Yeun Elez. Les contributions directes représentent 25% des recettes (165.000 €, en forte hausse à taux constants en 2012), d'autres taxes et dotations de l'Etat (pylônes électriques, droits de mutation, compensation TP etc.) 18% (115.332 €), et le produit de services rendus (remboursement sur frais de personnel, recettes école, concessions, camping, etc.) 9% (60.900€).

**Le Conseil approuve ce budget par 7 voix pour et 4 contre**

**Commune, Investissement** – Le budget en fait pluriannuel d'investissements prévisionnel s'établit à 1.316.727 € pour 2013, contre 1.202.983 € en 2012 et 1.454.400 € en 2011. La charge de l'emprunt est provisionnée à hauteur de 51.000 € soit moins de 4% des dépenses. Autrement, ces dernières correspondent au tableau suivant, pour les opérations les plus importantes :

Opération	Montant € 2013	Subventions attendues	Charge nette	Observations
Réfection Eglise	278.616	426.590	- 147.974	Y c. nouvelle tranche
MPT-Médiathèque	395.426	324.400	71.026	Total revu à 411.000€
Voirie	85.000	3.900	81.100	Pg. Commission, y c. accessibilité et petit patrimoine
Constructions	105.000	60.894	44.106	Fds de concours CCYE, Aide forfaitaire CG29
Terrain de sports	30.000	7.000	23.000	Sponsors, CG29

En matière de recettes, outre les subventions attendues (qui pour ce qui est du Conseil général sont moins importantes qu'annoncées en raison de l'application d'un coefficient dit de solidarité qui, en 2013, s'élève à 0,68 pour notre commune, contre il est vrai 0,54 en 2012 soit une amélioration relative des apports promis par l'assemblée départementale. Le fonds de compensation TVA est prévu à hauteur de 88.234 € contre 77.548 € en 2012 (remboursement basé sur les dépenses 2011). Ces différents éléments permettent de diminuer les besoins de financement (emprunt) de manière non négligeable par rapport au prévisionnel 2012.

**Le Conseil approuve ce budget par 7 voix pour et 4 contre**

**CCAS** – Le budget prévoit que le CCAS inclue dans ses activités la gestion des aides accordées en matière de scolarité pour le différentiel cantine (élèves de Brennilis allant dans le cadre du RPI prendre leurs repas dans une école plus chère que la cantine de Brennilis) et la contribution aux transports scolaires vers les collèges publics du ressort. Cette prise en charge, intégralement compensée par le budget communal, permettrait en effet de préserver la confidentialité des listes de bénéficiaires en raison des conditions de discrétion privilégiées attachées à l'action sociale. Le montant correspondant serait de l'ordre de 4000 € pour 2013 – 1.500 € pour la cantine, 2.500 € pour les transports, exercices 2012 et 2013 confondus. Une subvention prévisionnelle de 2.500 € est prévue pour l'ADMR (le montant précis résultera de l'application de la formule « un quart des trois quarts du déficit structurel par heure prestée » applicable aux données 2012 non encore disponibles) ainsi que 2.000 € pour faire face à d'autres demandes. Le montant alloué aux secours d'urgence serait maintenu à 3.000 € ainsi que celui prévu pour les fêtes et cérémonies (3.000 €). La subvention municipale au CCAS pour l'exercice 2013 représenterait ainsi 1.32% du budget de fonctionnement de la commune contre 1,28% en 2012 (0,3% en 2008). Il a été noté que, conformément aux instructions comptables générales rappelées par le conseiller financier de la municipalité, les prêts doivent être comptabilisés et prévus en section investissement. A donc été ouverte au budget d'investissement une provision de 2.000 € en dépenses (prêts accordés) article D274 équilibrée en recettes (remboursement de prêts) article R 274, le montant des lignes étant à modifier à chaque nouvelle attribution.

Le Conseil d'administration du CCAS avait approuvé ces budgets à l'unanimité lors de sa réunion du 26 février 2013. Ils sont à nouveau approuvés en séance du Conseil municipal par 8 voix pour et 2 abstentions.

**Assainissement** – Les dépenses de fonctionnement sont provisionnées à hauteur des recettes attendues soit 106.150 € y compris un excédent reporté de 34.775 €. Les recettes type redevance provenant de la Convention avec les Salaisons de l'Arrée ont été plafonnées à hauteur de 60.000 en attente d'informations sur le coefficient applicable aux résultats 2012. L'année précédente, ces recettes (Convention Salaisons) avaient été basées sur un coefficient de 0,92, avec un résultat attendu de 78.604 €. En investissements, une opération importante d'extension du réseau est prévue dans le secteur Hent Coz pour un budget de 180.000 € (subventions attendues 130.000 € de l'Agence de bassin). La charge de l'emprunt représentera 23.000 €. Le solde d'exécution positif de la section d'investissement (37.478 €) et un remboursement à hauteur de 6.126 € du fonds de compensation TVA permettront de limiter à 26.996 € le besoin éventuel de financement.

Le Conseil adopte ces budgets par 7 voix pour et 4 contre

**Eau** – Les dépenses de fonctionnement sont provisionnées à 60.803 €, soit une hausse de 27% par rapport au budget 2012 provenant essentiellement d'un déficit induit par l'absence de mobilisation de la subvention communale 2012 (10.570 €). Du point de vue recettes, l'équilibre est atteint par l'appel de la troisième tranche de la redevance de bassin (appel par cinquièmes de la redevance Agence de l'eau, délibération du Conseil municipal du 22 mars 2011) et une augmentation de la subvention communale (24.400 € dont 10.570 au titre de 2012). En investissements, il est prévu de poursuivre les travaux de rénovation du réseau comme préconisé par la Commission Eau-Assainissement (80.000 € selon réponse à l'appel d'offres). Des études sont également provisionnées pour apprécier l'opportunité et le coût de la remise en peinture intérieure du château d'eau. Un emprunt de 120.000 € a été mobilisé en 2012 permettant de limiter le besoin éventuel de financement à 78.657 €.

Le Conseil adopte ces budgets par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention ]

#### *7. Admissions en non valeur*

[Le Conseil sera saisi ultérieurement de propositions pour l'admission en non valeur de créances trop anciennes ou d'un montant trop faible pour faire l'objet d'un recouvrement forcé.]

#### *8. Vote des taux d'imposition*

[Le Conseil décidé à l'unanimité de reconduire à l'identique les taux d'imposition 2012 de son ressort. Il n'est pas non plus procédé à l'augmentation des différents tarifs pratiqués (garderie,

cantine, camping, location salle polyvalente etc.) Les budgets prévisionnels des régies eau et assainissement ne prévoient pas d'augmentation de la redevance sous réserve de l'effet de la décision prise en mars 2011 d'incorporer par tranches de 1/5<sup>ème</sup> la redevance de bassin (eau) fixée pour 2011 à 0€248 par m<sup>3</sup> de consommation domestique. ]

#### **9. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

[Le Conseil était saisi d'une note du maire (voir annexe) faisant état des difficultés rencontrées en raison des modalités de répartition du FPIC entre communes membres de la CCYE. Le Conseil exprime son soutien à la position de la municipalité, et souhaite que cette question soit comme demandé inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire de manière à obtenir une réponse équitable à la demande formulée par la commune de Brennilis.]

#### **10. Future répartition des sièges au Conseil communautaire**

[Le Conseil prend connaissance de la note annexée concernant les conséquences de nouvelles dispositions législatives sur la composition des conseils communautaires. Le Conseil est unanime à considérer que la meilleure approche serait celle permettant de rester au plus près possible de la répartition actuelle, où chaque commune dispose d'une égale représentation. Le Conseil rappelle à cet égard que la répartition présente des sièges est également fonction de la démographie, le seuil permettant l'octroi de délégués supplémentaires étant simplement fixé à un niveau plus élevé que celui de la population de chacune des communes.]

#### **11. Rythmes scolaires**

[Lors de sa réunion du 2 février 2013, le Conseil avait notamment demandé au maire « *de continuer et d'amplifier ses contacts avec l'ensemble des parties prenantes (autres municipalités du RPI, communauté de communes, CLSH, corps enseignant, parents d'élèves, académie, etc.) ; de signifier au Président du Conseil général la possibilité que dans le cadre du RPI la Commune de Brennilis décide pour ce qui la concerne du report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires; d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil, pour décision, la question des rythmes scolaires (date d'application de la réforme).* »

Des réunions de concertation ont eu lieu avec l'équipe enseignante du RPI Brennilis-La Feuillée-Loqueffret, le Conseil du RPI où figurent les parents d'élèves, les deux autres municipalités parties prenantes du RPI, les autres communes de la CCYE et l'équipe dirigeante du CLSH dans le cadre d'une réunion de la Commission communautaire Vie des habitants.

Dans toutes ces instances, le constat unanime a été fait que les conditions n'étaient pas remplies pour garantir, dans les délais impartis par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, une mise en place d'activités périscolaires de qualité à la rentrée 2013.

Lors du Conseil du RPI, tenu le 18 février 2013 à l'école de La Feuillée, il a été constaté que « *Les trois municipalités préfèrent reporter la mise en place de la réforme à la rentrée 2014. En effet, elles considèrent que de nombreuses décisions restent à prendre, à commencer par celles ayant trait à la compétence communautaire en matière d'activités périscolaires - sans parler du coût du dispositif, qui peut être de plusieurs centaines d'euros par élève, et de la mobilisation des ressources humaines nécessaires. L'ensemble du conseil a été en accord avec cette décision, tout en soulignant que le RPI devait se préparer dès à présent. Trois groupes de travail seront donc constitués sous la responsabilité des membres correspondants du Conseil du RPI, rassemblant respectivement les parents, les enseignants et les élus, pour étudier les aspects les plus spécifiques à leur groupe de la mise en place de la réforme (sans que cela soit limitatif). Une première mise en commun des réflexions se fera à l'occasion du Conseil du RPI de juin 2013. Ceux qui veulent participer à cette réflexion peuvent se rapprocher dès à présent des délégués des parents d'élèves de leur commune.* » Les animateurs attachés au CLSH constitueront un 4<sup>ème</sup> Groupe de travail (commission Vie des Habitants, réunion du 21 février 2013.

Par lettre du 3 mars 2013, le Président du Conseil général a communiqué au maire de Brennilis son *nihil obstat* à la demande de report d'application envisagée par la municipalité.

**Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'exprimant à l'unanimité :**

- **décide de reporter à la rentrée scolaire 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires et demande au maire d'en informer les autorités compétentes ;**
- **note en s'en félicitant la volonté de travailler ensemble sur la mise en place d'activités périscolaires de qualité affichée par les différentes composantes du Conseil du RPI et le personnel du CLSH ;**
- **demande à être régulièrement informé des évolutions en la matière, y compris dans le cadre communautaire. ]**

\*

\* \*

**Compte tenu de l'heure tardive, le Conseil décidé de reporter à sa prochaine séance l'examen des points restant à son ordre du jour.**

**Jean-Victor Gruat, 14 mars 2013.**

Budget 2013 – Propositions préliminaires après réunion de la Commission Finances le 18 février 2013

COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations
D	606	Consommables	56 307	60189	59390	57220	60903	70928	116	66400	9	
		60612 Energie Electricité		15623	16383	19513	18000	19428	108	19500	8	
		60621 Combustibles		3844	2373	2854	3000	6123	204	5000	87	Prix du fuel – factures répercutées aux usagers
		60622 Carburants		3746	3033	3706	4000	4214	105	4500	18	
		60623 Alimentation		12124	11122	10521	11000	12838	117	13000	18	Hypothèse: réforme rythmes scolaires repoussée à 2014
		60628 Autres fournitures non stockées		276	276	432	400	252	63	400	0	
		60631 Fournitures d'entretien		3557	2581	2821	3000	3735	125	4000	33	Tendance haussière – alignement sur résultats 2012
		60633 Fournitures de petit équipement		7668	9701	6160	7000	12433	178	7000	0	Equipement médical affecté réalisation 2012
		60633 Fournitures de voierie		831	3155	1073	2000	1931	97	2000	0	
		60636 Vêtements de travail		1399	1400	1400	1500	1400	93	1500	0	
		6064 Fournitures administratives		3596	2564	1823	2500	2253	90	2500	0	
		6065 Livres, disques, cassettes		607	412	392	2000	404	20	500	-75	Hypothèse: Fournitures MPT en 2014
		6067 Fournitures scolaires		6912	6385	6534	6500	5904	91	6500	0	
D	611	Restations, services de tiers	1 678	3346	2129	754	2000	1968	98	2000	0	
D	612	Charges locatives										
D	615	Terrains et bâti	88 570	108097	88136	88663	103500	92841	90	88500	-14	
		61521 Terrains		9739	128	0	2000	917	48	2000	0	
		61522 Bâtiments		10683	14091	8943	25000	26850	107	12000	-52	Petits aménagements terminés
		61524 Voies et réseaux		80370	88889	89392	70000	59852	86	70000	0	
		61551 Matériel roulant		4544	1785	7876	4000	1576	39	1500	-63	Pas de grosses réparations envisagées
		61558 Autres biens mobiliers		2792	3264	2480	2500	3644	146	3000	20	Base réalisations+prévisions 2012
D	616	Assurances	10 092	10421	10633	11739	12500	12812	102	8000	-36	Les contrats ont été renégociés
D	617	Etudes et Recherches	234	3923	344	1526	2000	373	19	2000	0	
D	618	Documentation	827	3260	2781	2578	3500	1161	33	5000	43	
		6184 Documentation générale et technique		944	1093	1465	1500	847	56	1000	-33	Base réalisations+prévisions 2012
		6184 Frais divers, formation		1876	1330	0	1000	200	20	3000	200	Formation bibliothèque, formation page web
		6188 Autres frais divers		440	358	1108	1000	120	12	1000	0	
D	622	Indemnités et Honoraires	6 438	2301	8858	17287	16000	7612	48	11700	-27	
		6223 Indemnités au comptable et aux régisseurs		433	442	448	500	310	62	700	40	Arriérés 2012
		6223 Honoraires		1862	8416	16946	15000	3586	24	10000	-33	Convention BV Maintenance CLIC informatique
		6228 Divers		229	229	300	314	743	100	1000	100	Base réalisations ajustée (2012: installation médecin)
D	623	Fêtes, cérémonies, publications	7 193	20852	8692	6803	9100	5194	57	7500	-18	
		6231 Annonces et insertion		1309	0	183	1000	204	21	300	-70	Pas d'enquête publique
		6232 Fêtes et cérémonies		17981	6063	4504	6000	3766	63	5000	-17	
		6233 Catalogues et imprimés		70	77	0	100	158	158	200	100	Base réalisation 2012
		6237 Publications		1496	2547	2116	2000	1061	53	2000	0	Gazette, numéro spécial
D	624	Transports administratifs	20 176	23384	20790	22836	24000	21020	88	23000	-4	Hypothèse: réforme rythmes scolaires repoussée à 2014
D	625	Réceptions et Voyages	2 305	358	0	2018	2500	1791	72	2000	-20	Base réalisation 2012
		6248 Divers				203	200	200	100	200	0	
		6251 Voyages et déplacements		158		307	300	237	78	300	0	
		6252 Réceptions		200		1508	2000	1357	68	1500	-25	Base réalisation 2012
D	626	Communications	6 359	6697	6180	6550	6500	6340	98	6600	2	
		6261 Frais d'affranchissement		1953	1210	1586	1500	1583	106	1600	7	
		6262 Frais de télécommunication		4744	4970	4964	5000	4757	95	5000	0	
D	627	Services bancaires et assimilés	382	12	2	0	100	0	0	100	0	
D	62876	Remboursement de frais à un autre organisme		255	491	1041	1000	2642	264	1000	0	
D	630	Taxes et assimilés	4 181	1633	1808	1924	2000	2342	117	2500	29	Base réalisation 2012
		63512 Taxes foncières		1624	1805	1924	2000	2342	117	2500	29	
D	640	Personnel	188 694	213123	198895	205916	229150	213105	93	240000	5	
		6218 Autre personnel extérieur						96		1000		Stagiaires
		6333 Cotisations versées au FNAL						85				
		6336 Cotisations au centre national et aux centres régionaux		2972	2793	4282	4500	2740	61	3000	-33	Base réalisation 2012
		6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés						245				
		6411 Personnel titulaire		93636	95376	122857	135000	122483	91	135000	0	
		6413 Personnel non titulaire		53426	41473	18676	20000	26488	132	30000	50	Base réalisation 2012 – pessimiste
		6414 Formation				0	2000	0	0	2000	0	
		6415 Personnel intérimaire				0	3500	0	0	3500	0	
		645 Cotisations URSSAF		34208	31159	32830	35000	31506	90	35000	0	
		6453 Cotisations retraite		21711	21861	22047	23000	22040	96	23000	0	
		6454 Cotisations ASSEDIAC		1780	1067	1084	1300	1067	82	1300	0	
		6455 Cotisations pour assurances du personnel		3357	4752	3397	3500	3437	98	3500	0	
		6458 Cotisations aux autres organismes sociaux				343	350	1583	452	1500	329	Base réalisation 2012
		6459 Versement au FNC du supplément familial		1399	414	389	500	432	86	500	0	
		6473 Médecine du travail, pharmacie		641	0	0	500	0	0	1000	100	
D	653	Indemnités élus	16 564	17187	17312	17360	17600	17380	99	17600	0	
		6531 Indemnités		16822	16746	16787	17000	16787	95	17000	0	
		6533 Cotisations de retraite		562	566	573	600	593	99	600	0	
D	654	Pertes sur créances irrécouvrables		0	0	0	160	0	0	200	25	
D	659	Cotisations et Subventions	64 479	55954	55337	32974	47147	41162	87	47873	2	
		6552 Aide sociale du département		1723	0	0	0					
		6553 Service incendie		12713	13349	13456	13700	13687	100	14234	4	
		6554 Contribution aux organismes de regroupement		19807	29630	10646	14800	6558	44	15000	1	
		65736 CCAS et Caisse des écoles		10000	2358	2358	8647	8647	100	8638	0	
		6574 Subvention de fonctionnement aux associations		11708	10000	6512	10000	12270	123	10000	0	Y c. Sports collège 2012-13(2 ans)+différentiel cantine
D	660	Intérêts		25407	21038	20799	30410	28573	94	40100	32	Base réalisation 2012
		66117 Intérêts réglés à l'échéance	30 175	21983	20351	18702	23163	18122	78	28000	21	
		6615 Intérêts des comptes courants et de dépôt		3377	687	1947	703	10445	149	12000	71	
		668 Autres charges financières		47	0	150	150	0	0	0	0	
		6711 Intérêts moratoires		47	0	100	6	6	6	100	0	
D	22	Depenses imprévues					1000	0	0	1000	0	
D	23	Virement section investissement	134 000				53503	0	0	50365		
D	67	Subvention aux budgets annexes	47 950		59800	52267	12070	1401	12	30476	152	
		Subventions aux budgets annexes			58681	50542	10570					
		6748 Autres subventions exceptionnelles	2 915		1119	1725	1500	1401	93		-100	
D	676	Charges exceptionnelles VNC immobilisations cédées		21211		1221						
D	676	Différences sur réalisations		245								
D	6816	Dépréciation d'immobilisations	2 779									
D	68111	Fonds de concours commerce (amortissement)			2205	1650	1650	1650	100	1650	100	
D	73923	Reversement et restitution sur impôts locaux										
			692 414	577854	564818	553322	641290	530295	83	655864	102	

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations	
R	6419	Remboursement sur frais de personnel	11 226	16568	10653	13802	14000	13571	97	13000	-7	Base réalisation 2012	
R	703	Concessions, redevances, recettes	7 628	9530	9810	7285	6900	7146	104	9200	33		
	7031	Concessions dans les cimetières		270	1424	1240	500	276	55	300	-40	Base réalisation 2012	
	7032	Redevance d'occupation du domaine public		1598	1421	1479	1400	188	14	1400	0		
	70328	Camping		7658	6965	4566	5000	6681	134	7500	50	Hypothèse: Convention A un fil 1000 euros	
R	704	Travaux	372	620	248	527	500	310	62	350	-30	Base réalisation 2012	
R	706/706	Recettes école	25 739	25627	24715	25725	25000	24046	96	24100	-4		
	7067	Redevances et droits, périscolaire		6530	6270	6167	6000	6000	100	6000	0		
	70672	Garderie périscolaire		2638	2562	2604	2500	1670	64	1600	-36	Fonction effectifs scolaires	
	706781	Remboursement transport scolaire CG		16462	15883	16954	16500	16436	100	16500	0		
R	7087/88	Remboursements BA, autres produits	7 297	14213	19065	15627	15500	14310	92	14300	-8		
	70872	Remboursement de frais par les budgets annexes		14000	14000	14000	14000	14000	100	14000	0		
	70873	Remboursement par autres redevables											
	7088	Autres produits d'activités annexes		214	5065	1622	1500	370	21	300	-80	Photocopies	
R	7311	Contributions directes	116 865	121365	129928	135037	138776	166155	120	165000	19		
R	7321	Attribution de compensation	314 582	314582	314582	314582	314582	314582	100	314582	0		
R	7322	Solidarité communautaire	6 362										
R	7325	Fds péréquation rec.fiscales communautaires						688					
R	7343	Pyônes électriques	35 948	37444	40128	42108	42000	44044	105	44000	5		
R	7381	Taxe additionnelle droits de mutation	22 414	20735	16373	15685	15000	0	0	0			
R	7411	Dotation forfaitaire	43 725	42462	42119	42195	42000	43571	104	43000	7	Hypothèse conservatrice	
R	747	Autres produits	36 108	47987	31926	32085	27032	46042	170	28332	5		
	74718	Autres participations de l'Etat		203	10586	298	500	15570	3114	0	-100	Remboursement assurance en 2012	
	7473	Departements		500									
	74832	Fonds départemental de 1°											
	74833	Etat - Compensation TP		559	5095	4067	3400	3400	100	3400	0		
	74834	Etat - Compensation IH		3514	3468	1122	878	878	100	878	0	Base 2012, décroissance	
	74835	Etat - Compensation IH		7046	7255	10322	9855	9855	100	9855	0		
	753	Revenu des immeubles		4298	4845	11515	12000	15522	129	14000	17	1 logement vacant janvier 2013	
	7651	Excédent des budgets annexes		1081									
	768	Autres produits financiers		121	2								
	775	Produits de cessions d'immobilisation		12931	555	1221							
	776	Différence sur réalisation (négative) reprise au compte		8526									
	778	Produits exceptionnels divers		4256	125	3526	200	618	309				
		<b>Sous totaux</b>	<b>628 266</b>	<b>651133</b>	<b>639545</b>	<b>644657</b>	<b>641290</b>	<b>674464</b>	<b>105</b>	<b>655864</b>	<b>2</b>		
R	2	Résultat de fonctionnement reporté	130 084										
			<b>758 350</b>	<b>651133</b>	<b>639545</b>	<b>644657</b>	<b>641290</b>	<b>674464</b>	<b>105</b>	<b>655864</b>	<b>2</b>		
<b>COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>													
Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations	
D	1	Déficit d'investissement					183883		0	315485			
D	20	Dépenses imprévues				0	1000		0	1000	0		
D	1641	Emprunts	35 157	35522	35902	36298	50400	50378	100	51000	1		
D	192	Plus ou moins valeur sur cessions d'immobilisation			6526								
D	202	Documents d'urbanisme		5796	4019	5397	5000	398	8	1000	-80	Pas de révision PLU en 2013	
D	205	Licences	2 129			2024	2200	92	2200	0			
D	21	Terrains, petites constructions, mobilier	14 378	17056	42897	39402	100500	82497	82	30000	-70	Pas d'acquisition majeure en 2013	
	2111	Terrains nus					70000	62052	88	100000	-86	Dont Achat parcelles Patrimoine	
	2112	Terrains de voirie		0	0	0	2000	0	0				
	21381	Achat hangar				33962							
	2138	Autres constructions				0	1000	0	0	2000	0		
	21522	Mobilier urbain		4490	1430	0	2000	2355	118	2000	0		
	21581	Matériel service technique		1184		4944	6500	448	7	5000	-23	Prévision 2012 minorée au vu réalisation	
	21782	Matériel de transport		6592			0						
	2183	Informatique école					6263		1000				
	21831	Mobilier matériel mairie		2922	6653	0	3000	2038	68	3000	0	Informatique secrétariat à remplacer	
	2184	Mobilier (cabinet médical)					10000	9343	93				
	21842	Mobilier école cantine		1860	6083	0	2000	0	0	2000	0		
	21844	Mobilier salle polyvalente			4191	496	1000	0	0	5000		Electro-ménager, rideaux	
	2188	Mobilier matériel de loisirs			24540	0	3000	0	0				
D	231	Constructions		54946	377649	616681	780000	282468	36	831042	7		
	2313	Constructions		48464	44565	147327	70000	35508	51	135000	93	Cabinet 55kE charpentennToullec30kE.Hangar20kE.Terrainsports30kE	
	23131	Maison pour Tous - Mediatheque					350000	15574	4	395426	18	Estimation revue à 411000 euros	
	23132	Constructions (Ecole)			10034					10000		Préau	
	23133	Eglise		3 914	6481	323050	460793	360000	231384	64	278516	-23	Y compris chauffage-éclairage plus nouvelle tranche
	23134	Mise aux normes accessibilité				8598				10000		Continuation PAVE	
	23135	Autres travaux bâtiments communaux								2000			
D	2315	Outils et voirie		67585	76332	83137	80000	54033	68	85000	6	Accessibilité sous rubrique 23134	
	23151	Voie communale			76332	83070	80000	54033	68	70000	-18		
	23152	Aménagement du bourg		417 183	67585	0	0	0	0	0			
	23154	Refection, mise en valeur petit patrimoine								15000		Suite inventaire y c. chapelle Kemorvan	
			<b>472 760</b>	<b>189426</b>	<b>536798</b>	<b>782940</b>	<b>1202983</b>	<b>471797</b>	<b>39</b>	<b>1316727</b>	<b>9</b>		
R	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	90 000	60000	182887	105121	91534	91583	100	144169			
R	13	Subventions d'investissement	36 636	225018	143143	195051	727000	169410	23	818784	13		
	1321	Etat et établissements nationaux			4000								
	13211	Eglise DRAC		65200	70867	57133	210000	131884	63	78116	-63		
	13218	Natura 2000											
	1322	Région église			8800	55002	217000		0	217000	0		
	13223	Subvention régions Bourg		100000									
	13224	Subvention département église				45792	163000	37526	23	131474	-22		
	13225	Subvention département voirie		3012	4754		3000	0	0	3900	0		
	13226	Subvention département bourg		40000									
	13227	Subvention département mediatheque					66000	0	140000	112			
	13228	Subvention DRAC mediatheque					50000	0	82000	62			
		ECOFAUR Mediatheque								100000			
		La Poste Mediatheque								2400			
	1328	CCVE Pompe à incendie		16800									
	13282	Leader					9000		0				
	132	Budget communautaire et fonds structurels											
	1326	Fonds de concours CCVE			59476	31444	0			50000			
	1328	Subvention dép. d'investissement CCVE								10894		Forfait	
	1342	Divers				926	3000		0	3000		Sponsors, terrain de sports	
R	10222	Fonds de compensation TVA	34 134	42904	67750	22510	77548	77548	100	88234	14		
R	15722	Provision dépréciation d'immobilisations											
R	1641	Emprunts				164000	251748		0	213526			
R	192	Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation		2 739	245								
R	2111	Terrains nus		2 915	3433	555	1221						
R	2112	Terrains de voirie			8955								
R	2182	Matériel de transport			8818								
R	1	Solde d'exécution de la section d'investissement											
R	21	Virement de la section de fonctionnement					53503		0	50365			
R	280419	Fonds de concours commerce (amortissement)			1650	1650	1650	1650	100	1650	0		
			<b>166 464</b>	<b>349376</b>	<b>395985</b>	<b>489552</b>	<b>1202983</b>	<b>340194</b>	<b>28</b>	<b>1316727</b>	<b>9</b>		

COMMUNE DE BRENNILIS – CCAS												
Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations
D	6232	Fêtes et Cérémonies	3 662	1923	2979	2684	3000	2930	98	3000	0	
D	6561	Secours d'urgence		3053	41	0	3000	1385	46	3000	0	
D	6568	Autres secours			5548	1962	10000	8522	85	8500	-15	Subvention ADMR + transports scolaires collège 2012&2013-différentiel cantine
		<b>Sous-total</b>	<b>3 662</b>	<b>5006</b>	<b>8567</b>	<b>4646</b>	<b>16000</b>	<b>12835</b>	<b>80</b>	<b>14500</b>	<b>-9</b>	
R	7474	Commune	1 783	10000	4668	2358	8647	8647	100	8639	0	
R	2	Résultat fonctionnement reporté		2338	7332	0	2883		0	3261		
R	746	Dons et legs			309							
R	752	Revenus des immeubles			100	300	300	300	100	300	0	
R	7788	Produits exceptionnels				1000	4200	4293	102	2300	-45	loyer 1 mois+arriérés 2012
				<b>12336</b>	<b>12409</b>	<b>3658</b>	<b>16000</b>	<b>13242</b>	<b>83</b>	<b>14500</b>	<b>-9</b>	
Investissements												
R/D	274	Prêts								2000		2 prêts en cours
R/D	1	Solde d'exécution report			500	0	1273			1273		

**COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGET REGIE D'ASSAINISSEMENT**

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
D	2	Résultat fonctionnement reporté										
D	606	Fournitures	5 840	9056	10545	11730	12600	13192	105	14100	12	
		<i>606 Fournitures non stockables</i>		<i>8702</i>	<i>9788</i>	<i>11293</i>	<i>12000</i>	<i>12036</i>	<i>100</i>	<i>12500</i>	<i>4</i>	
		<i>606 Fournitures d'entretien et petit équipement</i>		<i>172</i>	<i>744</i>	<i>431</i>	<i>500</i>	<i>1156</i>	<i>231</i>	<i>1500</i>	<i>200</i>	<i>Base réalisation 2012</i>
		<i>606 Autres matériels et fournitures</i>		<i>172</i>	<i>14</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>0</i>	
D	611	Sous-traitance générale	23 842	28544	26367	33002	35000	28872	82	35000	0	
D	616	Entretien et réparations	2 296	2470	692	1000	8755	88	88	10000	0	
D	616	Assurances	782	822	904	993	1000	2125	213	50	-95	
D	617	Etudes et recherches	6 027	3416	6091	2259	6000	6192	103	6500	8	<i>Epannage</i>
D	616	Divers		12072			100	0	0	100	0	
D	621	Personnel	7 000	7000	7000	7000	7000	7000	100	7000	0	
D	622	Honoraires	687	1035	1495	1671	1500	6932	462	2000	33	<i>Dépenses 2012 ?</i>
D	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés		5021	379	612	1000	0	0	0	0	
D	66111	Intérêts emprunt			13079	12263	14008	14007	100	13100	-6	
D	6811	Amortissement	10 135	15162	15216	15217	11000	15216	90	16000	-6	
D	706123	Redevance agence de bassin				1000	0	0	0	1900	0	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>56 629</b>	<b>84603</b>	<b>81074</b>	<b>85439</b>	<b>106208</b>	<b>102292</b>	<b>98</b>	<b>105750</b>	<b>0</b>	
D	22	Dépenses imprévues				100	100	68	68	100	0	
D	23	Virement à la section d'investissement					8333	0	0	0	0	
D	654	Pertes sur créances irrécouvrables		7	88		200	197	98	200	0	
D	673	Titres annulés								100	0	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>56 629</b>	<b>84610</b>	<b>81160</b>	<b>85439</b>	<b>114841</b>	<b>102557</b>	<b>89</b>	<b>106150</b>	<b>-8</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>												
D	1391	Subventions d'équipement			3500	0	3500	3500	100	3500	0	
D	1641	Emprunts en euros			14028	14662	22228	22228	100	23000	3	
D	203	Frais études et recherche										
D	205	Brevets et licences	3 990									
D	2313	Constructions	13 036	36617	47071	5980	30000	0	0	180000	500	<i>Extension réseau</i>
D	2315	Installations, matériel, outillage	40 308	7943	23360	33592	17492	0	0	10000	-43	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>57 332</b>	<b>44360</b>	<b>88559</b>	<b>54234</b>	<b>73218</b>	<b>25725</b>	<b>35</b>	<b>216300</b>	<b>196</b>	
D	20	Report solde exécution investissement	229 569									
D	20	Dépenses imprévues				100	100	0	0	100	0	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>343 529</b>	<b>44566</b>	<b>88559</b>	<b>54334</b>	<b>73318</b>	<b>25725</b>	<b>35</b>	<b>216600</b>	<b>195</b>	
R	2	Excédent reporté					49341	0	0	34775		
R	70611	Redevances Ass.collectif	38 314	28154	54168	100147	60000	83749	140	60000	0	<i>Arriérés 2011 encaissés en 2012</i>
R	70612	Redevance modernisation des réseaux				753	1000	725	73	800	-20	<i>Base réalisation 2012</i>
R	7062	Redevances Ass.non collectif				471	1000	0	0	1000	0	
R	741	Subvention prime agence de l'eau	4 623			4503						
R	742	Subvention commune	6 450		56751	41892				6076		
R	777	Quote part subv.d'inv.tsférées cpte résultat			3500		3500	3500	100	3500		
R	778	Autres produits exceptionnels	17 447			7		13				
		<b>Sous-totaux</b>	<b>66 834</b>	<b>28154</b>	<b>114419</b>	<b>147773</b>	<b>114841</b>	<b>87990</b>	<b>77</b>	<b>106150</b>	<b>-8</b>	
R	1	Solde d'exécution section investissement					36989	0	0	37478		
R	21	Virement de la section de fonctionnement					8333	0	0			
R	131	Subventions d'équipement	16 600	5231						130000		
		<i>13132 AELC - département études</i>										
		<i>13183 Région et zonage</i>										
		<i>13188 Agence de l'eau et zonage</i>								130000		
R	1641	Emprunts		292000		69000						
R	2813	Amortissement Constructions	4 154	4371	4371	4371	5000	4371	87	5000	0	
R	1022	FCI VA	304	42811	8258	6899	10998	10997	100	6126	-44	
R	1068	Autres réserves	14 121									
R	28158	Amortissements Autres	6 001	10797	10846	10846	12000	10846	90	11000	-8	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>41180</b>	<b>355209</b>	<b>23479</b>	<b>91116</b>	<b>73318</b>	<b>26214</b>	<b>36</b>	<b>216600</b>	<b>195</b>	

**COMMUNE DE BRENNILIS - BUDGET REGIE DES EAUX**

Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012	% d'exécution	Proposition Préliminaire, 2013	Evolution BP 2013/12 %	Observations
<b>FONCTIONNEMENT</b>												
D	22	Dépenses imprévues					350	0	0	7253		
D	606	Achats d'eau					6000	5201	87	3500	-42	<i>Sauf nouvel épisode de sécheresse</i>
D	606	Fournitures	7 874	8962	9175	8054	9500	10113	108	10500	11	
		<i>606 Fournitures non stockables</i>		<i>6577</i>	<i>4938</i>	<i>6731</i>	<i>7000</i>	<i>6673</i>	<i>95</i>	<i>7000</i>	<i>0</i>	
		<i>606 Fournitures d'entretien et petit équipement</i>		<i>1200</i>	<i>2126</i>	<i>508</i>	<i>1000</i>	<i>994</i>	<i>98</i>	<i>1000</i>	<i>0</i>	
		<i>606 Autres matériels et fournitures</i>		<i>1173</i>	<i>2111</i>	<i>814</i>	<i>1500</i>	<i>2444</i>	<i>163</i>	<i>2500</i>	<i>67</i>	<i>Maëri d'Islande - prix en très forte hausse</i>
D	615	Entretien et réparations	2 891	1725	1134	1115	1500	938	62	1000	-33	<i>Base réalisation 2012</i>
D	616	Primes d'assurances	407	352	387	426	500	453	91	100	-80	
D	617	Etudes et Recherches	3 516	2603	1936	3410	2000	2865	143	3000	50	<i>Analyses périodiques</i>
D	621	Personnel communal	7000	7000	7000	7000	7000	7000	100	7000	0	
D	627-66	Charges financières et diverses	3355	5091	5003	3923	6193	150	150	9000	130	
		<i>627 Services bancaires et assimilés</i>					100	180	180	200	100	
		<i>6372 Autres impôts</i>			3747	3689		3783		4000		<i>Montant forfaitaire 4000 ?</i>
		<i>654 Pertes sur créances irrécouvrables</i>		109	927		320	293	91	300	-6	
		<i>655 Charges diverses gestion</i>	4 648	2914		1021	1500	102	7	500	-67	
		<i>66111 Intérêts réglés à l'échéance</i>	634	539	424	298	2000	1768	88	4000	100	
D	68	Amortissement	5 014	8458	9830	10620	12000	10297	86	12000	0	
D	701249	Reversement à l'agence de l'eau					5000	5108	102	6950	39	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>24 985</b>	<b>32662</b>	<b>34559</b>	<b>35628</b>	<b>47770</b>	<b>48110</b>	<b>101</b>	<b>60803</b>	<b>27</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>												
D	1391	Subventions d'équipement			2600		2600	2600	100	2600		
D	1641	Emprunts	811	911	1022	1147	3000	6376	213	10500	250	<i>Montée en charge emprunt 2012</i>
D	210	Frais d'études et de recherches					3000	0	0	1000	-67	
D	211	Terrains					3000	0	0			
D	2313	Constructions	1 728	8941	657	3932	5000	0	0	5000	0	<i>Etudes peinture château d'eau</i>
D	23151	Réseau			6087	72584	100000	13822	14	80000	-20	<i>Travaux rénovation réseau</i>
D	2316	Autres immobilisations		3020		3217		5581		3000		
		<b>Sous-totaux</b>	<b>2 539</b>	<b>12872</b>	<b>10376</b>	<b>80821</b>	<b>116600</b>	<b>28178</b>	<b>24</b>	<b>102100</b>	<b>-12</b>	
D	20	Dépenses imprévues					1000	0	0	1000	0	
D	20	Report solde exécution investissement	85 935					102998	0	0	0	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>88474</b>	<b>12872</b>	<b>10376</b>	<b>80821</b>	<b>220558</b>	<b>28178</b>	<b>13</b>	<b>103100</b>	<b>-53</b>	
R	70111	Eau	30 976	32258	32902	31146	33000	30843	93	31000	-6	
R	701241	Redevance de bassin				866	1600	2263	141	2800	75	<i>3ème tranche incorporation dans factures</i>
R	742	Subvention commune			1930	8650	10570	0	0	24400		<i>Subvention 2012 non comptabilisée</i>
R	777	Quote part subv.d'inv.tsférées cpte résultat			2600		2600	2600	100	2600		
R	78	Autres produits exceptionnels	23		24			86		3		
		<b>Sous-totaux</b>	<b>30999</b>	<b>32258</b>	<b>37432</b>	<b>40686</b>	<b>47770</b>	<b>35798</b>	<b>75</b>	<b>60803</b>	<b>27</b>	
R	10222	FCI VA	5 141	10807	422	1851	1045	1045	100	12236	1071	<i>Taux de 15%</i>
R	1068	Autres réserves			21631	2872		5088				
R	1641	Emprunts en euros	23				202433	120000	59	78657		
R	13	Subventions	11 837		2100							
R	2813	Amortissement Constructions	932	4376	2038	2826	4000	2826	71	4000	0	<i>Base réalisation 2012</i>
R	28158	Autres amortissements	4 082	4082	7794	7794	8000	7471	93	8000	0	
		<b>Sous-totaux</b>	<b>22015</b>	<b>19266</b>	<b>33982</b>	<b>15343</b>	<b>220558</b>	<b>131342</b>	<b>60</b>	<b>102893</b>	<b>-53</b>	

COMMUNE DE BRENNILIS

COMMISSION VOIRIE – REUNION DU 6 MARS 2013

Préparation du Programme de Voirie 2013

# DEVIS ESTIMATIF

**1 Route de CosforN L:100m l:4,55m S:455m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage	6	M	35,00	210,00
2a	Enrobés 0/10 - 130kg/m2	230	T	51,00	11730,00
3	Pv Q<75t		T	20,00	0,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>11940,00</b>
TVA à 19.6%					2340,24
<b>Total TTC</b>					<b>14280,24</b>
revision 10%					15708,26
<b>SOIT</b>					<b>16000,00</b>

**2 VC2 Bitumage L:1800 m l:5,20m S:9500m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage		M	35,00	0,00
2a	Enrobés 0/10 - 120kg/m2		T	51,00	0,00
3	Pv Q<75t		T	20,00	0,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé	7100	M2	2,20	15620,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>15620,00</b>
TVA à 19.6%					3061,52
<b>Total TTC</b>					<b>18681,52</b>
revision 10%					20549,67
<b>SOIT</b>					<b>21000,00</b>

Note: Communiquer au CG29 l'intention de refaire la voie, s'ils souhaitent profiter de ces travaux pour planifier une intervention sur le pont au dessus de la voie expresse

**3 Route de Kerveguenet L:232m l:5,40m S:1300m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage	92	M	35,00	3220,00
2a	Enrobés 0/10 - <b>120kg/m2</b>	200	T	51,00	10200,00
3	Pv Q<75t		T	20,00	0,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>13420,00</b>
TVA à 19.6%					2630,32
<b>Total TTC</b>					<b>16050,32</b>
revision 10%					17655,35
<b>SOIT</b>					<b>18000,00</b>

**4 Parking BARAZER S:625m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage		M	35,00	0,00
2a	Enrobés 0/10 - <b>130kg/m2</b>	100	T	51,00	5100,00
3	Pv Q<75t		T	20,00	0,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>5100,00</b>
TVA à 19.6%					999,6
<b>Total TTC</b>					<b>6099,6</b>
revision 10%					6709,56
<b>SOIT</b>					<b>7000,00</b>

Note: Bitumer une bande nécessaire à la manoeuvre des semi-remorques (± la moitié du parking).  
 Limite par arceaux du reste du parking (véhicules légers). Ménager la faculté de manoeuvrer pour  
 le camion poubelle

**5 Parking Docteur S:306m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage		M	35,00	0,00
2a	Enrobés 0/10 - <b>130kg/m2</b>	40	T	51,00	2040,00
3	Pv Q<75t	40	T	20,00	800,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>2840,00</b>
TVA à 19.6%					556,64
<b>Total TTC</b>					<b>3396,64</b>
revision 10%					3736,30
<b>SOIT</b>					<b>4000,00</b>

**6 Salle polyvalente (place handicapée) S:17,50m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage		M	35,00	0,00
2a	Enrobés 0/10 - <b>130kg/m2</b>	3	T	51,00	153,00
3	Pv Q<75t	3	T	20,00	60,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>213,00</b>
TVA à 19.6%					41,75
<b>Total TTC</b>					<b>254,75</b>
revision 10%					280,22
<b>SOIT</b>					<b>300,00</b>

Note: La place sera située en face de la salle polyvalente, à un endroit où l'accès au trottoir est pratiquement de niveau avec la chaussée, le trottoir faisant donc office de chemlin d'accès

**7 Route derrière hangar communal L:111m l:3,56m S:710m2**

Prix	Désignation des ouvrages	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant
1	Rabotage	33	M	35,00	1155,00
2a	Enrobés 0/10 - <b>130kg/m2</b>	95	T	51,00	4845,00
3	Pv Q<75t		T	20,00	0,00
4	Pv manuel		T	60,00	0,00
5	Pv trottoirs		T	10,00	0,00
6	Pv mini finisseur		T	10,00	0,00
9	Rehausse BAC		U	25,00	0,00
14	Bicouche fluxé		M2	2,20	0,00
20	Ecf		M2	4,20	0,00
<b>Total HT</b>					<b>6000,00</b>
TVA à 19.6%					1176,00
<b>Total TTC</b>					<b>7176,00</b>
revision 10%					7893,60
<b>SOIT</b>					<b>8000,00</b>

**MONTANT TOTAL TTC inclus révision, arrondi supérieur 74 300,00 €**

06/03/13



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013**  
**Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**  
**FPIC**

Les bouleversements dans l'organisation des finances territoriales, et notamment l'abolition de la taxe professionnelle remplacée par des contributions assises sur le foncier et la valeur ajoutée ont amené l'ancien gouvernement à mettre en place à l'échelon des communautés de communes un mécanisme très complexe de péréquation, pour éviter des effondrements ou des bonds trop importants pour les ressources des territoires du fait d'un passage d'un régime à l'autre.

Ce dispositif appelé FPIC – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - se compose de deux branches, l'une de prélèvement pour les communautés de communes jugées les plus riches, l'autre de reversement pour les communautés de communes considérées comme les plus méritantes. Comme les critères ne sont pas les mêmes pour dire qui doit être prélevé et qui doit être bénéficiaire, la CCYE émerge aux deux tableaux, avec dans l'ensemble un solde positif de 22.850 euros, réparti selon de savants calculs entre la CCYE pour 9.380 € et nos 8 communes pour en tout 13.470 €.

La logique voudrait que dans ces conditions nous en sortions tous gagnants - mais c'est mal connaître les bureaucrates que de penser cela. Les 13.470 € à répartir entre les 8 communes résultent d'une compensation entre des prélèvements à hauteur de 4.746 € et des reversements d'un montant global de 18.216 €. Comme, là encore, la répartition entre nous huit des débits et des crédits se fait selon la loi de manière différente, toutes les communes s'en sortent avec un solde positif, sauf Brennilis qui reste en négatif de 1.041 €.

En d'autres termes, la répartition des excédents entre communes partenaires se fait au bénéfice de sept et au détriment d'une seule. Il aurait pu en être autrement, et la Communauté de communes, aurait pu délibérer librement sur une répartition des excédents et des prélèvements assurant que nul n'y perdrait. La question avait été évoquée en Bureau communautaire au mois de juin 2012 (sur le principe de savoir s'il fallait décider une répartition différente de ce que prévoyait la loi) mais, comme personne n'y comprenait grand chose, le Bureau avait décidé de ne rien faire - sans imaginer que le résultat pourrait être aussi absurde.

Le Maire a donc sollicité, par courriel du 20 février 2013, le Président du Conseil communautaire pour que, au titre de 2012, des dispositions soient prises pour compenser le prélèvement dont nous sommes victimes faute de délibération en temps utile du Conseil communautaire sur une répartition du FPIC ne lésant personne (cela pourrait prendre la forme d'une majoration de fonds de concours à hauteur de 1.041 €) et que, pour l'avenir, soit prise une délibération évitant que cette situation ne se reproduise.

Une telle délibération pourrait être que les communes membres délèguent à la CCYE leurs responsabilités en matière de prélèvement, et leurs acquis en matière de redistribution FPIC - ou de dire que (c'est plus compliqué) l'on adopte la répartition prévue par la loi sous réserve que, lorsque dans le cadre d'une redistribution au total positive dans le cadre du FPIC entre communes membres la part d'une ou plusieurs communes est négative, le montant à reverser aux autres communes est diminué de manière à ramener à zéro le montant dû par les communes débitrices - la répartition de cet ajustement s'effectuant en proportion des montants initialement prévus pour reversement aux communes dont le solde FPIC est prévu comme positif.

Pour 2012, cela aurait signifié que le solde négatif de 1.041€ pour Brennilis aurait été compensé à hauteur de 52 € par Botmeur, 246 par Brasparts, 203 par La Feuillée, 250 par Lopérec, 85 par Loqueffret, 151 par Plouyé et 55 par St Rivoal (à proportion des montants reversés).

***Le Conseil municipal voudra sans doute exprimer son soutien à la demande du maire, et lui donner mandat pour poursuivre cette affaire selon les voies qui sembleront appropriées s'il n'était pas fait droit à la demande de la commune de Brennilis en matière de répartition du FPIC.***



**COMMUNE DE BRENNILIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013**  
**Répartition des sièges au futur Conseil communautaire**

La loi 2012-1561 du 31 décembre 2012 modifie profondément la règle d'attribution des sièges dans les conseils communautaires dont les effectifs sont strictement encadrés.

Le nombre « normal » de sièges d'un conseil communautaire est fonction de la population totale officielle de l'EPCI – 18 sièges entre 3500 et 4999 habitants, 22 sièges entre 5000 et 9999 habitants. La répartition s'effectue selon le poids démographique de chaque commune membre, suivant la méthode dite de la plus forte moyenne.

Pour la CCYE, qui sous réserve d'ajustement des populations compte 4505 habitants officiels ouvrant droit à 18 sièges, la répartition serait la suivante :

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Brasparts (5)	<b>1039</b>	<b>519,5</b>	<b>346,33</b>	<b>259,75</b>	<b>207,8</b>	173,17
Lopérec (3)	<b>826</b>	<b>413</b>	<b>275,33</b>	206,5		
Plouyé (3)	<b>742</b>	<b>371</b>	<b>247,33</b>	185,5		
La Feuillée (3)	<b>654</b>	<b>327</b>	<b>218</b>	163,5		
Brennilis (2)	<b>448</b>	<b>224</b>	149,33			
Loqueffret (1)	<b>402</b>	201	134			
Botmeur (1)	<b>224</b>	112				
<b>St Rivoal (4)</b>	<b>170</b>	85				
	4505					

Aucune commune ne pouvant ne pas être représentée, on ajouterait 1 siège pour St Rivoal soit 19 au total. Ce total peut être majoré de 25% (porté donc à 23) en cas d'accord sur le nombre et la répartition prise à la majorité qualifiée – 2/3 des communes et 50% de la population ou la moitié des communes et 2/3 de la population). Cet accord doit intervenir avant le 30 juin de l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux (soit le 30 juin 2013).

Si accord, le nombre de sièges et la répartition est libre, mais doit tenir compte de la population.

Le règlement actuel de la CCYE tient dans un sens compte de la population, mais fixe un seuil tel pour obtenir un délégué de plus que nulle commune ne peut y prétendre (1.500 habitants).

La question doit être abordée lors du prochain Conseil communautaire.

***Le Conseil municipal voudra sans doute fournir des indications à ses délégués communautaires sur l'attitude à adopter lors de cette réunion.***

***28 février 2013.***